



## Comité de suivi de l'accord interministériel en santé complémentaire

### Réunion du 5 juin 2025

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique,

Nos organisations CGT, FSU, Solidaires et UNSA sont pleinement engagées dans la mise en œuvre de l'accord sur la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance dans la Fonction publique de l'Etat.

Le Comité de suivi de l'accord interministériel sur le volet santé se tient, ce 5 juin 2025, dans un contexte inquiétant pour la couverture des agent·es actif·ves et retraité·es, pour la qualité de service attendue par les services RH et pour le dialogue social. En tant que 1er signataire, le ministre de la Fonction Publique a la responsabilité de s'assurer que les choix d'opérateurs par les ministères ne vont pas à l'encontre du progrès attendu et de la réponse aux besoins des agent·es.

Après les décisions prises au ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, à l'Assemblée Nationale et aux Services du Premier ministre, l'annonce du choix d'ALAN aux ministères économiques et financiers est, une nouvelle fois, incompréhensible.

Le choix d'ALAN nous questionne et nous inquiète quant au prestataire retenu.

Le modèle économique d'une start up nous semble plus qu'aventureux y compris sur sa solidité financière. Nos organisations vous alertent solennellement sur les risques de ce choix pour les agent·es de l'ensemble des ministères dans lesquels le choix s'est porté sur ALAN. Nous profitons de ce COSUI pour vous interroger sur les garanties que vous comptez mettre en place au cas où ALAN périclité, comment envisager une stabilité avec une entreprise qui est en déficit ? Quelles garanties sont mises en place pour garantir quoi qu'il arrive que les frais de santé des agent·es soient bien pris en charge en cas de faillite ?

Pour nos organisations, le choix n'est pas neutre. Pour nos organisations, le choix d'ALAN que nous rejetons n'est pas neutre du point de vue des politiques publiques en santé. Pour nous la santé des agent·es publics, actif·ves et retraité·es n'est pas une marchandise.

De plus, le choix d'ALAN pose des questions quant à la sécurisation des données de santé des agent·es public·ques des Finances, du SPM (dont l'ANSSI) et du MTE. Pour nous ALAN n'offre aucune des garanties de sécurité que nous voulons pour les personnels. Les données de santé doivent être hébergées sur le territoire national, dans des serveurs sécurisés : c'est une exigence qui ne doit pas être négociable !

Nous nous interrogeons également sur l'existence d'un réseau de proximité permettant l'accompagnement des agents sur tout le territoire par la société Alan.

Nos organisations sont attachées aux valeurs mutualistes et humaines, qui ont une histoire longue et très ancrée dans la Fonction Publique, qui se caractérisent, notamment, par une proximité humaine sur l'ensemble du territoire, ce que demande les agent·es actif·ves et retraité·es.

Nos organisations demandent qu'un autre choix qu'Alan soit fait, à Bercy comme ailleurs.